



Règlement des voyages de l'Oareil

1. La formule proposée par l'Oareil

Dans le cadre de ses activités et en accord avec les professeurs concernés, l'Oareil propose des voyages mais n'est pas une agence de voyages.

Dans la continuité des activités proposées au sein de l'Université du Temps Libre Bordeaux Métropole et en accord avec les professeurs concernés, l'Oareil propose des voyages mais n'est pas une agence de voyages.

L'Oareil négocie des voyages, proposés par des responsables d'activités, après appel d'offres auprès des agences, pour ses adhérents qui s'inscrivent à titre individuel.

Ces voyages sont donc destinés aux étudiants inscrits à l'UTL. Ils sont cependant accessibles à des personnes qui n'auraient pas cette qualité, sous réserve de leur adhésion et de leur règlement de la totalité des droits d'inscription au moment de l'inscription au voyage.

2. Les caractéristiques des voyages

L'agence retenue est, préférentiellement, une agence régionale ou une agence qui a un bureau à Bordeaux.

Il s'agit d'un voyage culturel au sens large, c'est-à-dire qu'il s'intéresse au patrimoine du pays mais aussi au contexte géographique, environnemental et sociétal. Il doit être accessible à tous, notamment pour les longs voyages, et ne pas présenter de difficultés particulières (sauf à le signaler).

Il se déroule dans de bonnes conditions de confort, qui varient évidemment selon les destinations (transferts notamment, horaires de vols et car climatisé).

Le groupe comprend de 15 à 20 personnes maximum.

Le départ et le retour se font à partir de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Le « plus » du voyage : il est accompagné par un professeur référent de l'Oareil. Il ne se substitue pas aux guides locaux mais rend le voyage plus confortable car il peut jouer l'intermédiaire avec l'agence en cas de problème. Informations pratiques.

Les programmes qui pourraient circuler en dehors de ceux délivrés par l'administration de l'Oareil n'ont aucune valeur, ne sauraient engager l'association et ne permettent en aucun cas de s'en prévaloir pour s'inscrire avant la date indiquée.

En règle générale, la liste des voyages proposés par l'Oareil est disponible dans le programme de l'UTL, distribué fin juin à ses adhérents pour l'année suivante.

Toutefois, à cette date, les voyages présentés sont en cours de programmation en agence et les informations précises ne sont pas obligatoirement disponibles (programme journalier précis, horaire d'avion, ...).

Il se peut aussi que des voyages soient décidés en cours d'année universitaire. Dans ce cas, l'information sera disponible sur le site internet de l'Oareil.

3. Inscription et règlement du voyage

L'inscription à un voyage se fait en deux étapes :

1. Une inscription auprès de l'Oareil

Elle a pour but de constituer la liste des inscrits au voyage et une liste d'attente lorsque la limite fixée à 20 participants est atteinte. Cette liste d'attente est utilisée en cas de désistement. Il n'y a pas d'inscription directe auprès de l'agence. La fiche d'inscription ainsi que le programme complet du voyage (description détaillée, liste des hôtels, horaires d'avion, tarifs,...) sont disponibles sur le site internet de l'Oareil.

La fiche d'inscription est à remplir et à renvoyer :

Par email : utl.victoire@oareil.fr

Par courrier : Université de Bordeaux - Oareil
3ter place de la Victoire – 33076 BORDEAUX Cedex

Une fois la limite de participants atteinte, la liste constituée est envoyée par l'Oareil à l'agence retenue. Cette dernière prend la suite de la gestion et devient l'interlocuteur unique pour la gestion du voyage.

2. L'organisation du voyage par l'agence

Les participants sont contactés par l'agence afin de finaliser leur inscription en ligne sur le site internet de l'agence.

Le mail envoyé par l'agence contiendra un lien vers un espace de renseignement (identité, passeport ou CNI) et de paiement sécurisé vous permettant de procéder au paiement en ligne de votre acompte (30%) afin de valider définitivement votre inscription au voyage.

Le paiement du solde sera réglé selon le même procédé à la demande de l'agence.

Pour tous les voyages, les prix sont sous réserve d'augmentation des tarifs des transporteurs, des prestataires de service, et éventuellement du cours des monnaies étrangères et sous la responsabilité de l'agence.

4. Gestion des places

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Aucune priorité n'est accordée aux étudiants du professeur qui accompagne le voyage. Aucune pré-inscription auprès du référent voyage, du professeur accompagnant ou de l'agence de voyage n'est prise en compte.

Une confirmation de la prise en compte de votre inscription, ou de son refus si le groupe est déjà complet, vous sera envoyée par mail ou par courrier.

Les voyages sont ouverts aux personnes non inscrites à l'Université du Temps Libre. Toutefois, le coût forfaitaire du droit d'adhésion à l'Oareil et des droits d'inscription à l'UTL est appelé. Un règlement par chèque, à l'ordre de l'Oareil, vous sera demandé et vous permettra d'accéder à l'ensemble des voyages organisés sur l'année universitaire concernée.

L'accompagnement d'un adhérent inscrit à l'UTL est limité à une personne non inscrite à l'UTL (ex : conjoint, enfant, ami...).

5. Annulation

L'Oareil ne s'engage pas à maintenir tous les voyages indiqués sur son programme. Des annulations pourront être décidées en fonction des effectifs, de changements substantiels qui nous seraient imposés (modification du coût, du trajet, de certaines prestations...), de destinations qui pourraient mettre en péril la sécurité des voyageurs, ou de l'impossibilité pour le/la responsable d'activité d'accompagner le groupe.

En cas d'annulation d'un voyage, vous recevrez aussitôt l'information et les précisions relatives aux conditions de remboursement.

Pour toute annulation de votre part, veuillez-vous reporter aux conditions mentionnées sur le programme du voyage.

6. Réunions d'information

Une date de première réunion d'information sera communiquée dans le programme du voyage sur le site internet de l'Oareil ;

Une seconde réunion sera programmée par l'agence avant le départ du voyage pour remettre les documents aux personnes inscrites.